

Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique

CONCOURS DE PÊCHE EN BATEAU
FICHE INSCRIPTION – BARRAGE DE L'AGLY - 7 SEPTEMBRE 2024
Limité à 30 bateaux - Date limite d'inscription 16/08/2024

Date de l'inscription :

N° de plaque d'immatriculation du BATEAU :

Ou demande de plaque d'immatriculation gratuite (cocher) =>

NOM DU BATEAU – ÉQUIPE :

	1 ^{er} EQUIPIER	2 ^{ème} EQUIPIER	REMPLAÇANT (Optionnel) Ne doit pas être engagé dans une autre équipe
Nom et Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Portable			
Mail			

**NOUS VOUS DEMANDONS DE REMPLIR CES RUBRIQUES AVEC SOIN QUE POUR NOUS AYONS DES COORDONNÉES CORRECTES POUR POUVOIR VOUS
CONTACTER LE CAS ÉCHÉANT.**

Inscription

Frais d'inscription = 80 €

Souhaitez-vous un reçu oui [] non []

Accompagné par les **chèques à l'ordre de la Fédération de Pêche des Pyrénées Orientales** réglant la ou les inscriptions à nous faire parvenir avec la
fiche d'inscription remplie, la décharge signée et les photocopies des cartes de pêche, l'assurance des bateaux ou la déclaration de responsabilité
civile à l'adresse suivante :

Fédération de pêche des Pyrénées Orientales - [1 avenue des Bouillouses, 66170 Millas](#) – Tél. : 06 07 69 20 99 - Mail : federation@peche66.org

DÉCHARGE

Cette décharge doit nous être envoyée avec l'inscription.

Nous soussignons

Certifie

1. avoir pris connaissance du règlement particulier du concours et s'engage à en appliquer les règles.
2. avoir une connaissance totale de la législation en vigueur pour naviguer sur les voies d'eau intérieures

Fait à le

Noms :

Signatures avec mention «lu et approuvé ».

DROIT A L'IMAGE

Ce droit à l'image doit nous être envoyé avec l'inscription.

Nous soussignons

Autorise la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées Orientales à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la période du concours (de notre arrivée sur le site à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche et dans un but non commercial. Je les autorise à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des différentes manifestations.

Fait à le

Noms

Signatures avec mention « Bon pour accord ».